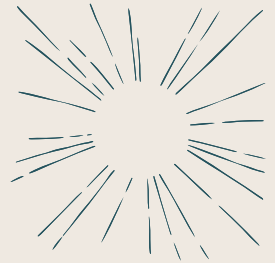


# LE BILAN DE COMPETENCES



EXPLOREZ  
VOTRE TERRITOIRE  
PROFESSIONNEL...  
et passez à l'action !



# Bilan de compétences BOOST

**Un parcours professionnel se cartographie : situation actuelle, point de départ, destination, voie rêvée... Selon nous, une carrière est davantage une zone d'exploration qu'une ligne allant dans une seule direction. DEVENEZ EXPLORATEUR DE VOTRE CARRIÈRE !**

➤ Chez Pépité, nous pensons qu'une carrière n'est pas une ligne droite mais un territoire à explorer.

Ce bilan combine accompagnement **individuel** et **intelligence collective** pour accélérer la **réflexion** et passer plus rapidement à **l'action**.

Cette combinaison permet :

- d'approfondir la réflexion en individuel
- de bénéficier du regard du groupe
- d'accélérer les prises de conscience



## ➤ Objectifs du BILAN BOOST ➤



- Analyser votre parcours professionnel et personnel
- Identifier vos compétences, aptitudes et motivations
- Mieux comprendre votre fonctionnement professionnel
- Identifier vos compétences transférables
- Explorer de nouvelles pistes professionnelles
- Construire un projet professionnel réaliste et motivant
- Définir un plan d'action concret pour la suite de votre parcours

*Le bilan de compétences est réalisé par des experts de l'orientation professionnelle. Vous pouvez retrouver le profil de nos experts sur notre site [www.pepite-sc.com](http://www.pepite-sc.com).*

*Cadre réglementaire du bilan de compétences :*

*Le bilan de compétences est une démarche réglementée par le Code du Travail dont notamment les articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38. L'encadrement légal vise avant tout à protéger le bénéficiaire. Comme le précise l'article L.6313-10 du Code du Travail, le bilan de compétences a pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».*

PÉPITE SC ® | [WWW.PEPITE-SC.COM](http://WWW.PEPITE-SC.COM)

Quai des Chartrons - Hangar 15 - 33 300 Bordeaux | Tél. +33 (0)5 56 11 59 21 | [contact@pepите-sc.com](mailto:contact@pepите-sc.com)

SARL au capital de 100 000 € | RCS Bordeaux 75005712700037

N° TVA Intracommunautaire FR22750057127 | Code APE 7022 Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 72 33 08 629 33. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

# Modalités

## 6 SÉANCES INDIVIDUELLES

### RÉALISÉES PAR LE MÊME EXPERT

Les séances individuelles peuvent se réaliser en présentiel ou à distance.

Elles sont planifiées en amont, en fonction de vos disponibilités avec un planning prévisionnel de **9 heures d'entretien individuel** réparties sur **6 séances**.

Du **travail personnel guidé** est à prévoir entre chaque séance (tests, documents de réflexion à compléter, investigation, enquêtes métiers...)

## 2 SESSIONS COLLECTIVES

En complément des séances individuelles, nous réalisons **2 ateliers de 2 heures en VISIO**. Ces ateliers sont proposés à différentes dates tout au long de l'accompagnement. Ce qui permet à chaque participant de s'inscrire librement aux sessions qui lui conviennent, qu'il soit au début, en cours ou en fin d'accompagnement.

Les ateliers sont conçus comme des modules complémentaires, qui enrichissent la réflexion personnelle et apportent des outils additionnels pour **mieux se connaître, identifier ses freins** éventuels et faciliter la **prise de décision professionnelle**.

## Prise de contact



Nous vous proposons un premier rendez-vous sous 7 jours afin d'analyser votre demande et vos attentes. Ce premier rendez-vous est **gratuit et sans engagement**. A l'issue de ce rendez-vous, le bilan pourra démarrer dès réception de l'accord de prise en charge ou dès signature de la convention de la prestation, selon le mode de financement choisi.

## Financement

Le bilan de compétences peut-être financé partiellement par votre **CPF** (Compte Personnel de Formation). Il existe également d'autres solutions de financement. Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans votre choix en fonction de votre situation (*salariat, profession libérale, demandeur d'emploi, agent de la fonction publique...*).

Notre organisme est certifié QUALIOPI au titre de la catégorie : *Bilan de compétences*.

PÉPITE SC ® | [WWW.PEPITE-SC.COM](http://WWW.PEPITE-SC.COM)

Quai des Chartrons - Hangar 15 - 33 300 Bordeaux | Tél. +33 (0)5 56 11 59 21 | [contact@pepите-sc.com](mailto:contact@pepите-sc.com)

SARL au capital de 100 000 € | RCS Bordeaux 75005712700037

N° TVA Intracommunautaire FR22750057127 | Code APE 7022 Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 72 33 08 629 33. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

# 01 PHASE PRÉLIMINAIRE

*Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail.*

Lors de ce premier échange, le futur explorateur expose sa demande et ses attentes à l'expert qui l'accompagnera tout au long de son bilan.

## Les objectifs - phase 1

- Analyser la demande et les besoins de l'explorateur.
- Déterminer le format le plus adapté à sa situation et ses besoins.
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

**Modalités :** Entretien individuel sans frais, ni engagement.



# 02 PHASE D'INVESTIGATION

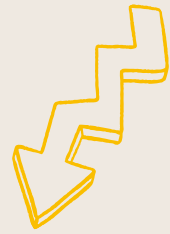
*Phase définie dans l'Article L. 6313-4 du code du travail.*

## Les objectifs - phase 2

- Approfondir la connaissance de soi.
- Analyser les motivations et intérêts professionnels et personnels.
- Identifier les compétences, les aptitudes professionnelles et personnelles.
- Étudier la transférabilité des compétences et des acquis professionnels.
- Construire un projet professionnel (ou plusieurs alternatives) et en vérifier la pertinence



## Les étapes - phase 2



Pépité sc vous aide à  
identifier les chemins  
à emprunter

### LE BILAN PERSONNEL



- Auto-évaluation de la personnalité
- Identification des points d'appui et des axes d'amélioration.

**Modalités :** entretiens individuels, questionnaires sur la personnalité, documents de réflexion et de formalisation.

### LE BILAN PROFESSIONNEL



- Analyse de l'activité.
- Élaboration du passeport de compétences.
- Étude de la transférabilité des compétences et des acquis professionnels.

**Modalités :** entretiens individuels, étude des fiches métiers...

### LE BILAN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS



Identification des intérêts professionnels et des sources de motivation.

**Modalités :** entretiens individuels, questionnaires & travail de formalisation.

### ÉLABORATION D'UN PROJET PROFESSIONNEL



- Travail approfondi sur les « idées métiers » et enquêtes "terrain".
- Construction d'un projet professionnel (une ou plusieurs alternatives).

**Modalités :** entretiens individuels, recherche METIERS & investigation TERRAIN.

## 03 PHASE DE CONCLUSION

Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail.

### Les objectifs - phase 3

- S'approprier les résultats détaillés de la **phase d'investigation**.
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels.
- Prévoir les principales modalités et étapes du projet professionnel, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de **suivi à 6 mois** avec le prestataire de bilan de compétences.

La phase de conclusion se termine par la présentation d'un **document de synthèse** qui reprend les résultats du bilan. Ces résultats sont la **seule propriété de l'explorateur**. Ils ne peuvent donc être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

**Modalités :** entretiens individuels, travail d'appropriation et de formalisation.

### LES ATELIERS BOOST

En complément des entretiens individuels, deux ateliers collectifs sont proposés.  
Ils peuvent être suivis à tout moment du bilan.

#### ATELIER 1

##### Se connaître pour mieux décider

Cet atelier permet de :

- identifier ses valeurs professionnelles
- comprendre ses moteurs et ses besoins
- clarifier ses enjeux professionnels

À travers différents exercices et échanges en groupe, les participants prennent du recul sur leur fonctionnement professionnel et identifient les conditions de leur épanouissement.

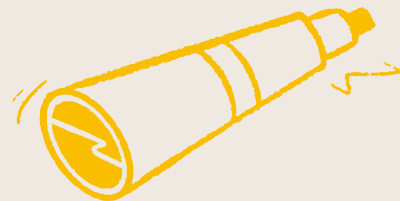
#### ATELIER 2

##### Identifier et dépasser ses croyances limitantes

Cet atelier aide les participants à :

- identifier les freins internes qui limitent leur évolution professionnelle
- comprendre l'origine de certaines croyances
- développer une posture plus constructive face au changement

Des outils issus du coaching et de la psychologie permettent d'ouvrir de nouvelles perspectives et de renforcer la confiance dans ses choix.



## Le suivi

Un questionnaire vous sera envoyé par mail **6 mois** après la fin de votre bilan. Ce questionnaire a pour but de faire un point sur la mise en œuvre du projet professionnel identifié lors du bilan.

En parallèle de ce questionnaire, il vous est proposé de fixer un entretien individuel de suivi avec la personne en charge de votre accompagnement, en face à face ou à distance.

## Méthodologie

La méthodologie du bilan de compétences a été élaborée par des professionnels de l'orientation et des psychologues du travail. Nous avons à cœur de faire évoluer nos pratiques afin de répondre au mieux aux besoins de nos explorateurs.

Nous nous inscrivons ainsi dans une **démarche d'amélioration continue** : veille sur les outils et les approches pédagogiques, remise en question régulière des méthodes de travail, échanges de pratiques, formations, etc.



## Tarif de l'intervention

1 700 € net de taxe (TVA non applicable selon l'art. 261.4.4 a du CGI).

**Une carrière est une quête.  
Laissez-nous vous guider dans la vôtre !**

*Organisme de formation enregistré sous le n° 72 33 08 629 33.*

*Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

*Notre organisme est certifié QUALIOP1 au titre de la catégorie : bilan de compétences.*

